

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 025-1580/15/CC

**■ Modification du règlement intérieur du Comité de sélection mis en place dans le cadre de la gestion d'un Investissement Intégré Territorial pour le Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020
DES 15/14173/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la candidature de Marseille Provence Métropole à la gestion d'un Investissement Intégré Territorial (ITI) pour le Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, a été mis en place un Comité de sélection des opérations éligibles sur son territoire.

Par délibération FCT 030-30/1266/15 CC du 25 septembre 2015, ce comité de sélection ainsi que son règlement intérieur ont été approuvés par le Conseil de Communauté.

A la suite de l'analyse du dossier de candidature de Marseille Provence Métropole et des recommandations de l'Autorité de gestion, il est nécessaire de compléter et modifier le règlement intérieur du Comité de sélection sur quelques points : la composition du Comité de sélection ainsi que sur sa prise de décision

Ainsi ce comité de sélection, présidé par un élu communautaire désigné par le Président de Marseille Provence Métropole, est composé de la manière suivante :

- Des représentants, élus et techniciens, de Marseille Provence Métropole :
 - . 3 conseillers communautaires supplémentaires, désignés par le Président de Marseille Provence Métropole en fonction des thématiques concernés par l'ITI
 - . le service Europe, chargé de la mise en œuvre de l'ITI ;
 - . les directions et services opérationnels concernés.
- Des représentants (techniciens) de l'Autorité de gestion

En ce qui concerne la prise de décision, le Comité de sélection rend des avis susceptibles de prendre quatre formes :

- .avis favorable
- .avis favorable avec réserve de présentation des lettres d'intention des cofinanceurs
- .avis d'ajournement
- .avis défavorable

Tous les membres du Comité de sélection donnent un avis, sauf :

- .les représentants de l'Autorité de gestion n'intervenant qu'en tant qu'observateurs ;
- .les représentants des directions opérationnelles de MPM concernées par un projet »

Il convient donc d'approuver un nouveau règlement intérieur, annulant et remplaçant celui approuvé par la délibération FCT 030-/1266/15 CC, comprenant les recommandations de l'Autorité de Gestion.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'article 123-6 du Règlement UE 1303/2013 portant dispositions communes sur les fonds structurels pour 2014-2020, pour la mise en œuvre d'un ITI au titre du développement urbain durable du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 ;
- L'article 7 du Règlement UE 1301-2013 relatif au FEDER ;
- L'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Le courrier du 15 juillet 2015 de la Région PACA, autorité de gestion, invitant Marseille Provence Métropole à candidater au statut d'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre d'un ITI fondé sur sa stratégie urbaine intégrée.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Communauté Urbaine se doit de mettre en place un Comité de sélection des opérations éligibles à l'ITI en sa qualité d'organisme intermédiaire ;
- Qu'elle doit modifier le règlement intérieur du Comité de sélection afin de répondre aux recommandations de l'Autorité de gestion.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvé le règlement intérieur ci-annexé du Comité de sélection des opérations éligibles à l'ITI, annulant et remplaçant celui adopté par délibération FCT 030-30/1266/15 CC.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales
Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015